

Des bénévoles quasi " pro " à la Protection civile

11/03/2013 05:46

Samedi, c'était jour d'assemblée générale pour la Protection civile, à Vouillé. Des bénévoles à qui on en demande toujours plus. Peut-être même trop.



Le Prahecquois Alain Moinard est le président de l'association départementale de Protection civile (ADPC 79) depuis 2004.

Samedi matin, dans la salle polyvalente de Vouillé. Quelques heures avant le début de l'assemblée générale de l'association départementale de Protection civile des Deux-Sèvres (ADPC 79), Alain Moinard, son président, fait tout pour peser ses mots : l'homme a un message à faire passer.

Car, derrière les valeurs véhiculées par son groupement que sont « *la solidarité et le partage* »⁽¹⁾, pèse désormais une incertitude. « *Il faut une refonte du statut du bénévole au sein des associations de sécurité civile.* »

En 2012, 382 postes de secours ont été érigés lors d'événements en Deux-Sèvres

Les 242 adhérents à l'ADPC 79 – nombre arrêté au 31 décembre 2012 –, répartis au sein de sept antennes⁽²⁾, ne semblent pas être des bénévoles comme les autres, eu égard à la responsabilité qui leur incombe lors de leurs interventions. Rien que l'an passé, 382 postes de secours ont été érigés dans le département. Ce qui équivaut à peu ou prou 16.600 heures assurées par les 178 secouristes actifs, un peu plus de 1.000 soins et 67 évacuations lors de manifestations diverses et variées. Des chiffres en constante augmentation : « *Plus 15 % tous les ans ces derniers temps.* » Rappel : ce sont des bénévoles.

Ces actions, auxquelles il convient d'ajouter les missions de formation, financent, selon Alain Moinard, « *99 % du budget* » de la Protection civile dans le département. Un budget évalué par le président à quelque 150.000 €. Seul hic : les subventions ne suivraient pas, alors que les sollicitations seraient gagnées par toujours plus d'exigence. « *Sur une petite course, on peut recevoir 230 €.* » Ni plus ni moins.

Où sont les subventions ?

Alain Moinard résume ainsi la situation : « *L'État impose, mais derrière...* ». Aux associations de sécurité civile, la Protection civile en tête donc, de se débrouiller. Et ce ne sont pas les 400 € annuels alloués par le conseil général et les aides pécuniaires

communales qui vont faire bouillir la marmite. Surtout qu'en Deux-Sèvres, la décision récente de la préfecture d'imposer des postes de secours lors de tout événement porté par une association, peu importe le nombre de ses participants, est créatrice d'activité. Certes, déclare Alain Moinard, les bénévoles ne vont pas aller jusqu'à « *demander de l'argent* ». Ils ont déjà de légers avantages fiscaux. « *Mais on pourrait leur donner quelques points de retraite* », envisage le président de l'ADPC 79, qui rapporte ce fait : les interlocuteurs de la Protection civile « *se montrent ébahis par tout ce que nous sommes capables de faire. Mais nous sommes des bénévoles, pas des professionnels : par contre, nous restons "pro" dans notre domaine* ».

nr.niort@nrco.fr

(1) La Protection civile œuvre dans trois directions principales : les missions de secours, la formation aux premiers secours, l'aide humanitaire et sociale sur le territoire national et à l'étranger. (2) Airvault – Saint-Loup-Lamairé, Arçais – Le Vanneau, La Crèche, Niort, Prahecq, Thouars et Vouillé.

Aurélien Douillard